

**Compte rendu de la réunion  
du conseil municipal  
du 4 novembre 2019  
à la Mairie à 20h00**

Sous la présidence de Madame Claudine HERRMANN, Maire - 16/19 personnes étaient présentes

Mesdames et Messieurs :

	Présent	Absent	Absent excusé
Claudine HERRMANN	X		
Martial ISSENHUTH	X		
Francis PFLEGER	X		
Lucienne RIEHL	X		
Marie Noelle ANGSTHELM	X		
Céline CONTAL	X		
Lucienne EICHELDINGER	X		
Didier ELTGEN	X		
Didier FENDER	X		
Adam FFOULKES ROBERTS	X		
Christelle HOSTI	X		
Céline KLOTZ	X		
Véronique LABOURDETTE	X		
Sandrine LINGELSER	X		
Philippe LOSSER	X		
Jean Marie ROHMER			X
Florence SCHNEE	X		
Jean Luc WEBER			X
Sylvain WEIL			X

Secrétaire : Chantal SOLA

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue tous les membres présents.

Elle signale l'absence de :

- Monsieur Sylvain WEIL
- Monsieur Jean-Luc WEBER qui a donné délégation de pouvoir à Monsieur Didier FENDER
- Monsieur Jean-Marie ROHMER qui a donné délégation de pouvoir à Madame Céline CONTAL

**Point n°01 de l'ordre du jour : Approbation du dernier compte rendu**

Madame le Maire soumet le dernier compte rendu à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'ayant été soulevée, le compte rendu de la séance du **30 septembre 2019** a été approuvé.

## **Point n°02 de l'ordre du jour : Affaires d'urbanisme**

Monsieur Martial ISSENHUTH, Adjoint au Maire, présente les dossiers d'urbanisme au Conseil municipal.

### **Certificat d'urbanisme**

#### **CU06733619R0026**

RUSTENHOLTZ-TRENS

1 rue de la Scierie - CS 40047 - 67150 ERSTEIN

Terrain : lieudit "Auf des Buerkelmatt"

Section G – Parcelle n° 636 - 1336 m<sup>2</sup>

Vente : Vente DIEBOLT / TEXEIRA

### **Certificat d'urbanisme et Déclaration d'Intention d'Aliéner**

#### **CU06733619R0025 – DIA 067 336 19 R0022**

François-Regis BINDLER

1 Place de la Mairie - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Terrain : rue des Prés

Section D – Parcelles n° 1057/144 et 1058/11 – 81 m<sup>2</sup> et 826 m<sup>2</sup>

Vente HISTIA / GRAN

### **Permis de construire**

#### **PC 067 336 19 R 0010**

BEHR Geoffrey et ANDRAUD Emmanuelle

4 rue du général Libermann - 67400 ILLKIRCH

Terrain : 105A, rue Etroite

Section H – Parcelle n° 838 – 368 m<sup>2</sup>

Construction d'une maison individuelle de type R+Combles reposant sur un vide sanitaire avec garage accolé

#### **PC 067 336 19 R 0011**

SUHNER Stanis

7 E impasse des Boulangers - 67150 NORDHOUSE

Terrain : 7 E impasse des Boulangers

Section D – Parcelle n° 795 – 550 m<sup>2</sup>

Construction d'un abri pour stockage

### **Déclaration Préalable de travaux**

#### **DP 06733619R0054**

D'ANIELLO Audrey

4 rue Zoll - 67150 NORDHOUSE

Terrain : 4 rue Zoll

Section H – parcelle n°540 – 545 m<sup>2</sup>

Ravalement de façade

#### **DP 06733619R0056**

HERTRICH Pierre

159 A rue de l'Ecole - 67150 NORDHOUSE

Terrain : 159 A rue de l'Ecole  
Section H – parcelle n°833 – 833 m<sup>2</sup>  
Abri de jardin

**DP 06733619R0057**

BLANDIN Paul

7 impasse des boulangers - 67150 NORDHOUSE

Terrain : 7 impasse des boulangers

Section D – parcelle n°646 – 179 m<sup>2</sup>

Agrandissement de garage, changement toiture et charpente

Terrain : 90, rue Verte

Section H - Parcelle n°224 - 241 m<sup>2</sup>

Clôture

**Autorisation Préalable**

**AP 06733619R001**

SAS VEGA TECHNIQUE

M. CAPITAINE Philippe

11, rue du Ried - 67150 NORDHOUSE

Terrain : 15, rue du Ried

Section E - Parcelle n°712 - 241 m<sup>2</sup> - 4733 m<sup>2</sup>

Installation d'enseigne lumineuse

**Point n°3 de l'ordre du jour : Rapports d'activité 2018 :**

**3-1) Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord : sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable**

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au maire, présente le rapport annuel d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord et précise que ce dernier a été intégralement transmis aux conseillers.

**Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.**

**3-2) Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau bassin de l'EHN-ANDLAU-SCHEER**

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au maire, présente le rapport annuel d'activité 2018 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau bassin de l'EHN-ANDLAU-SCHEER et précise que ce dernier a été intégralement transmis aux conseillers.

**Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2018 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau bassin de l'EHN-ANDLAU-SCHEER et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.**

**3-3) SDEA**

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au maire, présente le rapport annuel 2018 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) et précise que ce dernier a été intégralement transmis aux conseillers.

**Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2018 du SDEA et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.**

### **3-4) CCCE : qualité et prix du service public d'élimination des déchets**

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au maire, présente le rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets et précise que ce dernier a été intégralement transmis aux conseillers.

**Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.**

### **3-5) Réseau GDS**

Monsieur Martial Issenhuth, adjoint au maire, présente le rapport annuel 2018 du Réseau GDS (Gaz Distribution Services) et précise que ce dernier a été intégralement transmis aux conseillers.

**Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2018 du Réseau GDS et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.**

### **Point n°4 de l'ordre du jour : Modification des attributions de compensation**

Les travaux menés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « allocation vétéran (communes de l'ex CoCoBen) », « ALSH Erstein et Schaeffersheim », « Petite Enfance Erstein », « Fourrière », Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein) », « Gendarmerie d'Erstein »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « Point lecture Daubensand ».
- Considérant que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019,
- Considérant que le rapport est soumis à l'approbation des communes,
- Considérant que les propositions formulées dans ce rapport concernent :
  - le vote des charges transférées au titre des compétences « allocation vétéran (communes de l'ex CoCoBen) », « ALSH Erstein et Schaeffersheim », « Petite Enfance Erstein », « Fourrière », Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein) », « Gendarmerie d'Erstein »,
  - le vote des charges restituées au titre des compétences « Point lecture Daubensand ».

Entendu l'exposé de Madame le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport de la CLECT ci-joint.

Adopté à l'unanimité

## COMPTE RENDU DE CLECT

### REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

**Membres :**

prénom	nom	commune	présent	représenté par
Jacky	WOLFARTH	BENFELD	X	
François	RIEHL	BOLSENHEIM	X	
Eric	KLETHI	BOOFZHEIM	X	
Estelle	BRONN	DAUBENSAND	X	
Brigitte	NEITER	DIEBOLSHEIM	X	
Jean-Marc	WILLER	ERSTEIN	X	
André	KLUMB	FRIESENHEIM	X	
Laurence	MULLER-BRONN	GERSTHEIM	X	
Esther	SITTLER	HERBSHEIM	X	
Pascal	NOTHISEN	HINDISHEIM	X	
Antoine	RUDLOFF	HIPSHEIM	X	
Jean-Jacques	BREITEL	HUTTENHEIM	X	
Claude	SCHOETTEL	KERTZFELD	X	
Grégory	GILGENMANN	ICHTRATZHEIM	X	
Francine	FROMENT	KOGENHEIM	X	
Stéphane	SCHAAL	LIMERSHEIM	X	
Michel	KOCHER	MATZENHEIM	X	
Claudine	HERRMANN	NORDHOUSE	X	
Rémy	SCHENK	OBENHEIM	X	
Christophe	BREYSACH	OSTHOUSE	X	
Jean-Paul	ROTH	RHINAU	X	
Jean-Claude	ROHMER	ROSSFELD	X	
Denis	SCHULTZ	SAND	X	
Serge	JUNG	SCHAEFFERSHEIM	X	
Yves	GUILLOU	SERMERSHEIM	X	
Christian	HUCK	UTTENHEIM	X	
Claude	WISSENMEYER	WESTHOUSE	X	
Philippe	BRAUN	WITTERNHEIM	Excusé	

Assistaient en outre :

Prénom	nom	Qualité
Philippe	SIREROL	DGS
Philippe	GRUSSENMEYER	DGAS
Christian	ROMENS	DGAS
Marc	RUHLMANN	DGAS
Kevin	MORET	Cabinet KPMG

Rappel : la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférée) a pour rôle de procéder à l'évaluation du montant des charges liées aux transferts de compétences entre l'EPCI à FPU et ses communes membres.

## **I. PRISE DE COMPETENCES :**

### **1) Détermination de la charge transférée liée à l'allocation vétéranse (pour les communes de l'ex-CCBEN)**

Il s'agit de transférer les charges liées à l'allocation vétéranse pour les communes de l'ex COCOBEN dans le cadre de l'harmonisation de la compétence, les communes des deux autres communautés de communes ayant déjà procédé à ce transfert.

	<b>Allocation vétéranse moyenne 2015-2017</b>	<b>Allocation vétéranse 2017</b>	<b>Allocation vétéranse 2018</b>
BENFELD	3 629,14 €	3 648,15 €	3 680,28 €
HERBSHEIM	5 517,78 €	5 309,27 €	5 352,11 €
HUTTENHEIM	5 679,52 €	5 709,12 €	5 755,53 €
KERTZFELD	5 716,61 €	5 931,78 €	5 981,76 €
KOGENHEIM	4 848,95 €	5 189,56 €	5 232,40 €
MATZENHEIM	3 921,37 €	3 704,98 €	3 380,40 €
ROSSFELD	3 416,30 €	3 434,16 €	3 462,72 €
SAND	3 723,86 €	3 743,61 €	3 779,31 €
SERMERSHEIM	3 582,39 €	3 245,31 €	3 270,30 €
WESTHOUSE	7 161,94 €	7 318,31 €	7 386,14 €
WITTERNHEIM	3 097,10 €	3 625,47 €	4 017,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 294,97 €</b>	<b>50 859,72 €</b>	<b>51 298,83 €</b>

Au vu des éléments chiffrés, trois méthodes peuvent être envisagées :

- 1) Prendre en compte les montants 2018 ou moyens (méthode de droit commun) ce qui consisterait toutefois à ne pas faire bénéficier les communes de la dégressivité programmée de la charge.
- 2) Retenir le montant réellement facturé à la 3CE chaque année par commune afin de modifier de manière différenciée est « réelle » les AC des communes. Toutefois, la DGCL précise que la loi ne prévoit pas de programmation pluriannuelle différenciée du montant de l'AC et interdit toute indexation, impliquant de fait une révision annuelle des AC.
- 3) Définir un montant moyen (année 2028) sur la base d'une extinction programmée : hypothèse de 20 ans (voir tableau ci-dessous) sans ré-indexation.

Dégressivité théorique sur 20 ans	2018	2019	...	2027	2028	2029	...	2037	2038
BENFELD	3 680	3 496		2 024	<b>1 840</b>	1 656		184	0
HERBSHEIM	5 352	5 085		2 944	<b>2 676</b>	2 408		268	0
HUTTENHEIM	5 756	5 468		3 166	<b>2 878</b>	2 590		288	0
KERTZFELD	5 982	5 683		3 290	<b>2 991</b>	2 692		299	0
KOGENHEIM	5 232	4 971		2 878	<b>2 616</b>	2 355		262	0
MATZENHEIM	3 380	3 211		1 859	<b>1 690</b>	1 521		169	0
ROSSFELD	3 463	3 290		1 904	<b>1 731</b>	1 558		173	0
SAND	3 779	3 590		2 079	<b>1 890</b>	1 701		189	0
SERMERSHEIM	3 270	3 107		1 799	<b>1 635</b>	1 472		164	0
WESTHOUSE	7 386	7 017		4 062	<b>3 693</b>	3 324		369	0
WITTERNHEIM	4 018	3 817		2 210	<b>2 009</b>	1 808		201	0
Total	51 299	48 734		28 214	<b>25 649</b>	23 084		2 665	0

Monsieur le Président précise qu'il existe une obligation de prendre cette compétence dans la mesure où il faut qu'elle soit exercée à l'identique par toutes les communes membres.

**Après débat, il est proposé de retenir la solution n°2 : retenir le montant réellement facturé à la 3CE chaque année par commune afin de modifier de manière différenciée et « réelle » les AC des communes. Toutefois, la DGCL précise que la loi ne prévoit pas de programmation pluriannuelle différenciée du montant de l'AC et interdit toute indexation, impliquant de fait une révision annuelle des AC.**

Monsieur le Président met cette proposition aux voix :

***Les membres de la CLECT se prononcent pour la solution 2 à la majorité absolue.***

## **2. Détermination de la charge transférée pour les ALSH d'Erstein et de Schaeffersheim**

### ***ALSH d'été pour Erstein :***

Monsieur le Président rappelle qu'il serait préférable de s'orienter vers le montant de 2018 (4036€) car ce montant correspond à la réalité actuelle et future du coût de ce service.

<i>Erstein</i>	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2014-2018	Moyenne 2016-2018
Participation versée par le CCAS à l'AGF	3 048	3 208	2 773	3 735	4 036	<b>3 360</b>	<b>3 514</b>

Monsieur le Président met aux voix les deux propositions :

- retenir le montant 2018
- retenir le montant moyen 2016-2018

***Suite au transfert de cette compétence à l'intercommunalité, il est proposé de retenir le montant moyen 2016-2018.***

***Pour Schaeffersheim :***

<i>ALSH de Schaeffersheim</i>	2016	2017	2018	Moyenne 2016-2018
Coût des agents sous contrat communal de juillet à août	5 307	5 327	7 572	6 069
Petit matériel	0	0	224	75
Sorties	335	176	200	237
Transport	574	740	555	623
Repas/traiteur	1 805	1 880	2 410	2 032
Achats divers	321	157		239
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 342</b>	<b>8 280</b>	<b>10 960</b>	<b>9 194</b>
Familles	6 984	7 186	7 914	7 361
CAF	2 235	1 982	1 990	2 069
<b>Total des recettes perçues</b>	<b>9 219</b>	<b>9 168</b>	<b>9 904</b>	<b>9 431</b>
<b>Coût net</b>	<b>-877</b>	<b>-888</b>	<b>1 056</b>	<b>-236</b>

Suite à ce transfert de compétence, il est proposé soit

- 1) de retenir le montant du coût net de fonctionnement pour l'année 2018
- 2) soit de retenir la moyenne des trois dernières années

Monsieur le Président met les propositions aux voix :

**Les membres de la CLECT se prononcent pour la proposition 2**

### **3. Régularisation du flux de refacturation Ville/3CE au titre du périscolaire**

Monsieur le Président propose de reporter ce point à une date ultérieure.

### **4. Petite Enfance**

Cette compétence est dévolue à la communauté de communes pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « maison de l'enfant » et la micro-crèche « les p'tits lutins ». Cette gestion a été déléguée à « People & Baby ».

<i>Erstein</i>	2016	2017	2018	Moyenne 2016-2018
Eau et Assainissement	134	0	0	45
Électricité, chauffage	1 075	0	0	358
Loyer immeuble 14 R printemps	12 588	12 650	12 797	12 678
Maintenance ascenseur	971	749	757	826
Subvention DSP	259 915	241 231	241 231	247 459
Frais d'études/d'insertion	3 344	0	0	1 115
Réparation bâtiments	19 948	0	6 116	8 688
<b>Total dépenses</b>	<b>297 974</b>	<b>254 630</b>	<b>260 901</b>	<b>271 168</b>
Subvention CAF	11 812	166 277	102 772	93 621
Loyers facturés au délégataire	18 882	38 007	38 744	31 878
<i>dont 14 r Printemps</i>		12 669	12 915	
<i>dont 14 r Hôpital</i>		25 338	25 829	
<b>Total recettes</b>	<b>30 694</b>	<b>204 285</b>	<b>141 516</b>	<b>125 498</b>
<b>Coût net</b>	<b>267 280 €</b>	<b>50 345 €</b>	<b>119 385 €</b>	<b>145 670 €</b>

Les choix sur le montant à retenir pour déterminer le coût de fonctionnement sont les suivants :

- 119K€ sur la base des derniers coûts constatés (soit 2018)
- 145K€ sur la base de la moyenne des trois derniers exercices (2016-2018)

Après discussion, il est proposé de retenir le montant 2018 car il correspond à une année pleine avec le nouveau mode de gestion. Ce chiffre est donc le plus proche de la réalité.

Monsieur le Président met cette proposition aux voix :

**Les membres de la CLECT se prononcent pour la première proposition à l'UNANIMITE.**

## 5. Fourrière :

Le service public de fourrière automobile est géré en délégation de service public. Le recensement auprès des communes est le suivant :

	Erstein 2016	Erstein 2017	Erstein 2018	Moyenne 2016-2018
Coût pris en charge par la commune	4 382	9 513	8 661	7 519
Recettes	601	8 225	7 747	5 525
<b>Coût net</b>	<b>3 780</b>	<b>1 288</b>	<b>914</b>	<b>1 994</b>

	Rhinou 2016	Rhinou 2017	Rhinou 2018	Moyenne 2016-2018
Coût pris en charge par la commune	0	975	0	325

	Matzenheim 2016	Matzenheim 2017	Matzenheim 2018	Moyenne 2016-2018
Coût pris en charge par la commune	0	0	300	100

	Benfeld 2016	Benfeld 2017	Benfeld 2018	Moyenne 2016-2018
Montant forfaitaire de destruction pris en charge par la commune	260	260	260	260
Nombre de véhicules ayant fait l'objet d'une destruction	4	3	3	3
Frais de gardiennage	0	894	0	298
<b>Coût pris en charge par la commune</b>	<b>1 040</b>	<b>1 674</b>	<b>780</b>	<b>1 165</b>

Il est proposé de retenir la moyenne des trois dernières années. Ce lissage permet de prendre en compte les fluctuations constatées.

Monsieur le Président met cette proposition aux voix :

**Les membres de la CLECT se prononcent pour ces modalités à l'UNANIMITE.**

## 6. Eaux pluviales

La contribution des eaux pluviales n'était pas encore transférée à l'intercommunalité pour les communes de l'ancienne communauté de communes du Pays d'Erstein. La loi oblige à harmoniser cette compétence.

Les contributions eaux pluviales ne varient plus depuis 2017, c'est pourquoi il est proposé de retenir le montant 2018.

	2016	TVA	TTC	2017	TVA	TTC	2018	TVA	TTC	Moyenne 2016-2018
BOLSENHEIM	5 174	517	5 691	4 630	463	5 093	4 630	463	5 093	5 292
ERSTEIN	116 828	11 683	128 511	104 545	10 455	115 000	104 545	10 455	115 000	119 504
HINDISHEIM	14 808	1 481	16 289	13 251	1 325	14 576	13 251	1 325	14 576	15 147
HIPSHEIM	9 960	996	10 956	8 912	891	9 804	8 912	891	9 804	10 188
ICHTRATZHEIM	2 834	283	3 117	2 536	254	2 789	2 536	254	2 789	2 898
LIMERSHEIM	7 147	715	7 862	6 396	640	7 035	6 396	640	7 035	7 311
NORDHOUSE	18 471	1 847	20 318	16 529	1 653	18 182	16 529	1 653	18 182	18 894
OSTHOUSE	9 697	970	10 667	8 678	868	9 545	8 678	868	9 545	9 919
SCHAEFFERSHEIM	9 141	914	10 055	8 180	818	8 998	8 180	818	8 998	9 350
UTTENHEIM	5 940	594	6 534	5 316	532	5 847	5 316	532	5 847	6 076
<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	<b>20 000</b>	<b>220 000</b>	<b>178 972</b>	<b>17 897</b>	<b>196 870</b>	<b>178 972</b>	<b>17 897</b>	<b>196 869</b>	<b>204 580</b>

Monsieur le Président met cette proposition aux voix :

**Les membres de la CLECT se prononcent pour ces modalités à l'UNANIMITE**

## **7) Gendarmerie d'Erstein :**

Construite par l'ex CCPE, elle est gérée également par la communauté de communes. En contrepartie de ces logements, l'Etat verse un loyer.

Des conventions financières liaient les communes non membres de l'ancienne intercommunalité (Daubensand, Gerstheim, Obenheim et Westhouse) mais néanmoins relevant du ressort territorial de la gendarmerie d'Erstein. La contribution de ces communes était calculée au prorata de leur nombre d'habitants suivant le décompte annuel basé sur la formule suivante :

Solde annuel = annuités d'emprunt et assurance - loyers et remboursements sinistres et pénalités

Suite à la fusion des intercommunalités, les communes concernées font désormais partie du périmètre intercommunal rendant de facto les conventions caduques.

Or, dès 2013, le solde aurait été bénéficiaire pour les communes concernées.

En conséquence, il est proposé de verser aux quatre communes en question le solde en leur faveur :

	<b>DAUBENSAND</b>	<b>GERSTHEIM</b>	<b>OBENHEIM</b>	<b>WESTHOUSE</b>	<b>TOTAL</b>
Total facturé 2001-2002	7 513	58 362	25 732	27 834	119 441
Total facturé 2013-2015	-1 077	-9 393	-4 070	-4 183	-18 724
<b>Solde participation</b>	<b>6 435,63 €</b>	<b>48 968,54 €</b>	<b>21 661,88 €</b>	<b>23 651,15 €</b>	<b>100 717,20 €</b>

Cette valorisation dans les AC nécessite une délibération du conseil communautaire à la majorité qualifiée ainsi qu'une délibération des communes intéressées.

**Il est proposé de rechercher un autre mécanisme. A défaut, il sera procédé à la révision libre par les AC.** Dans cette hypothèse, les AC 2019 devront faire l'objet d'une révision libre en janvier 2020 afin de mettre fin au reversement du solde positif aux 4 communes ayant participé à la construction et à la gestion de la Gendarmerie de l'ex-CCPE.

## **II. RESTITUTION DE COMPETENCES :**

### **1) Point lecture DAUBENSAND :**

Le souhait des communes est de conserver cette compétence au niveau communal. Aussi, il convient de restituer la compétence « point lecture de Daubensand » à la commune car elle est actuellement exercée par la communauté de communes.

Le coût de fonctionnement de ce point lecture doit donc être valorisé dans les AC au profit de la commune.

POINT LECTURE DAUBENSAND	CC RHIN	CCCE		Moyenne 2016-2018
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 959</b>	<b>3 125</b>	<b>4 741</b>	<b>4 275</b>
Achats de prestations de services	0	0	563	188
Alimentation	0	0	15	5
Fournitures de petit équipement	0	0	23	8
Fournitures administratives	63	84	110	86
Livres, disques, K7	1 747	230	1 530	1 169
Autres matières et fournitures	23	0	263	95
Maintenance	0	387	0	129
Honoraires	200	250	0	150
Frais de télécommunications	403	202	0	202
Ménage	1 290	1 290	1 290	1 290
Chauffage	1 233	683	947	954
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>204</b>	<b>120</b>	<b>124</b>	<b>149</b>
Redevances à caractère culturel	204	120	124	149
<b>COUT NET</b>	<b>4 755</b>	<b>3 005</b>	<b>4 617</b>	<b>4 125</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>640</b>	<b>213</b>
Mobilier	0	0	640	213
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
FCTVA	0	0	0	0

Il est proposé de retenir soit :

- le montant 2018
- la moyenne 2016-2018

Monsieur le Président met ces propositions aux voix :

***Les membres de la CLECT se prononcent pour retenir la moyenne 2016-2018 qui correspond à la réalité des fluctuations possibles pour le coût de l'exercice de cette compétence.***

### **CONCLUSION :**

**Evolution des attributions de compensation** avec prise en compte de la gendarmerie :

	Coût net fonctionnement ALSH (coûts moyens)	Coût net de fonctionnement petite enfance 2018	Allocation vétéran ex-COCOBEN 2018	Coût net de fonctionnement fourrière moyenne 2016-2018	Eaux pluviales 2018	Coût net de fonctionnement point lecture 2016-2018	Révision libre des AC 2019 Gendarmerie d'Erstein	AC 2018 (source CCCE)	AC 2019 provisoires	Variation des AC
BENFELD			3 680	1 165				785 095	780 250	-4 845
BOLSENHEIM					5 093			32 285	27 192	-5 093
BOOFZHEIM								117 539	117 539	0
DAUBENSAND						4 125	6 436	124 406	134 967	10 561
DIEBOLSHEIM								35 425	35 425	0
ERSTEIN	3 514	119 385		1 994	115 000			3 439 285	3 199 392	-239 893
FRIESENHEIM								25 830	25 830	0
GERSTHEIM							48 969	790 072	839 041	48 969
HERBSHEIM			5 352					7 244	1 892	-5 352
HINDISHEIM					14 576			198 548	183 972	-14 576
HIPSHEIM					9 804			69 005	59 201	-9 804
HUTTENHEIM			5 756					281 043	275 287	-5 756
ICHTRATZHEIM					2 789			27 474	24 685	-2 789
KERTZFELD			5 982					35 098	29 116	-5 982
KOGENHEIM			5 232					139 659	134 427	-5 232
LIMERSHEIM					7 035			51 887	44 852	-7 035
MATZENHEIM			3 380	100				42 109	38 629	-3 480
NORDHOUSE					18 182			368 789	350 607	-18 182
OBENHEIM							21 662	141 216	162 878	21 662
OSTHOUSE					9 545			84 662	75 117	-9 545
RHINAU				325				959 183	958 858	-325
ROSSFELD			3 463					19 320	15 857	-3 463
SAND			3 779					39 843	36 064	-3 779
SCHAEFFERSHEIM	-236				8 998			160 253	151 492	-8 761
SERMERSHEIM			3 270					124 661	121 391	-3 270
UTTENHEIM					5 847			35 842	29 995	-5 847
WESTHOUSE			7 386				23 651	20 896	37 161	16 265
WITTERNHEIM			4 018					15 656	11 638	-4 018
<b>TOTAL</b>	<b>3 278</b>	<b>119 385</b>	<b>51 299</b>	<b>3 584</b>	<b>196 869</b>	<b>4 125</b>	<b>100 717</b>	<b>8 172 325</b>	<b>7 902 753</b>	<b>-269 572</b>

- In fine, les AC des communes vont diminuer de 269 K€ pour s'établir 7 902 K€.
- Les AC 2019 devront faire l'objet d'une révision libre en 2020 afin de mettre fin au reversement du solde positif aux 4 communes ayant participé à la construction et à la gestion de la Gendarmerie de l'ex-CCPE.

**Le Président,  
Jean-Marc WILLER**

**Point n°5 de l'ordre du jour : Police municipale – renouvellement de la convention de partenariat entre la commune d'Erstein et la commune de Nordhouse.**

Vu la délibération n°20120104 du 11 juillet 2012 relative à l'extension des compétences de la police d'Erstein sur Nordhouse ;

Vu la délibération n°20120128 du 27 août 2012 relative à l'autorisation de signer la convention relative à l'extension des compétences de la Police d'Erstein sur Nordhouse pour une période d'essai de 8 mois ;

Vu la délibération n°20120169 du 25 octobre 2012 relative au raccourcissement de la période d'essai de la convention relative à l'extension des compétences de la Police d'Erstein sur Nordhouse de 8 mois à 6 mois ;

Vu la délibération n°2016032 du 15 mars 2016 relative au renouvellement de la convention de partenariat pour une période de 3 ans ;

Madame le Maire fait part au conseil que la convention de partenariat qui courrait pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 est échu.

Satisfaite des résultats de cette collaboration, Madame le Maire propose de renouveler cette convention pour une période de 3 ans.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **de pérenniser la convention de partenariat avec la Police municipale d'Erstein pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**
- **autorise Madame le Maire à mener les discussions avec la Ville d'Erstein et à signer la convention**
- **dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget**

**Adopté à l'unanimité**

**Point n°06 de l'ordre du jour : Réhabilitation de la salle polyvalente**

Monsieur Issenhuth, adjoint au Maire, présente l'avenant 2 du lot n°2 Gros œuvre - Démolition de l'entreprise « Alsace Démolition Construction ».

Ce qui porte le :

- montant initial du marché : 46 951,00 € HT
  - montant de l'avenant n°1 : - 4 034,00 € HT
  - montant de l'avenant n°2 : 500,00 € HT (pose de jauges)
  - montant total : 43 417,00 € HT
- Soit une baisse totale du marché de 7,53 %

**Le conseil municipal prend acte.**

**Point n°07 de l'ordre du jour : Eclairage public**

**Point n°7-1 de l'ordre du jour : Renouvellement des luminaires de l'éclairage public**

Monsieur Issenhuth, adjoint au Maire, présente au Conseil les offres reçues pour les travaux concernant le renouvellement des luminaires de l'éclairage public.

Il explique que l'AMO, l'ES Service Energétiques a analysé les 6 offres réceptionnées selon deux critères, le prix des prestations (70%) et le mémoire technique (30%).

Entreprise			Renseignements juridiques, financiers et capacités professionnelles				Offres				Observations
			Transmis à l'ouverture		Admise	Refusée	Critère 1 Prix des prestations en € HT (Budget estimé à 40 600 € HT)	Critère 2 Mémoire technique	Admise	Refusée	
Ordre d'ouverture	Ville d'OSTWALD	Localité	Oui	Non							
1	BILD SCHEER	OBERNAI	X		X		47 540,65 €	X	X		Délai d'appro 50 jours ouvrés Délai d'exécution 21 ouvrés Garantie de l'installation : 5 ans Luminaire proposé : CARO de chez ROHL Variante proposée : ATILEA de chez RAGNI (moins value de 5880 € HT soit un total marché de 41660,65 € HT)
2	EIFFAGE ENERGIE	OSTWALD	X		X		40 236,94 €	X	X		Délai d'appro 40 jours ouvrés Délai d'exécution 10 ouvrés Garantie de l'installation : 5 ans Luminaire proposé : CARO de chez ROHL
3	PONTIGGIA SAS	HORBOURG-WIHR	X		X		41 998,70 €	X	X		Délai d'appro 35 jours ouvrés Délai d'exécution 6 ouvrés Garantie de l'installation : 10 ans Luminaire proposé : CARO de chez ROHL
4	SAG VIGILEC SAS	SELESTAT	X		X		36 186,40 €	X	X		Délai d'appro 35 jours ouvrés Délai d'exécution 5 ouvrés Garantie de l'installation : 5 ans Luminaire proposé : CARO de chez ROHL
5	SIRS	ECKBOLSHEIM	X		X		38 794,54 €	X	X		Délai d'appro 40 jours ouvrés Délai d'exécution 5 ouvrés Garantie de l'installation : 2 ans Luminaire proposé : OYO de chez COMATELEC
6	SOGECA	HERRLISHEIM	X		X		40 837,00 €	X	X		Délai d'appro 40 jours ouvrés Délai d'exécution 6 ouvrés Garantie de l'installation : 2 ans Luminaire proposé : CARO de chez ROHL

Son choix s'est porté sur l'entreprise SAG VIGILEC SAS. Ce choix a été validé le mardi 15 octobre par la commission travaux.

Sur proposition du MOE, validée par la commission travaux, Madame le Maire décide de retenir l'offre ayant obtenu la meilleure notation, sur la base des critères demandés, de l'entreprise SAG VIGILEC SAS pour un montant de 36 186,40 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **approuve le choix de Madame le Maire**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019**

**Adopté à l'unanimité**

**Point n°07-2 de l'ordre du jour : Renouvellement de l'éclairage du stade d'entraînement de foot.**

Madame le Maire rappelle, que lors de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2019, elle informait que pour rendre conforme aux normes en vigueur l'éclairage du stade de foot, ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres distinct de celui du remplacement des luminaires de l'éclairage public dans la commune.

Il s'agit en effet de remplacer les projecteurs très énergivores sur tous les mâts.

Au préalable, il convient de procéder au contrôle de conformité mécanique des mâts pour s'assurer qu'ils sont en bon état pour recevoir de nouveaux projecteurs.

Selon le diagnostic établi par l'entreprise ROCH Service le 25 octobre 2019 (rapport n° M-1934S), il s'avère que l'état des mâts est critique (fatigue et grande détérioration des matériaux donc risque important de chutes) et la dépose immédiate de 7 mâts sur 8 est fortement recommandée.

La commune sera dans l'obligation de prendre toutes les mesures conservatoires, de protection et de sécurité pour éviter un accident qui pourrait se révéler dramatique.

Le Président de l'USN en sera avisé rapidement pour qu'il prenne également toutes les mesures nécessaires.

**Le conseil municipal prend acte.**

### **Point n°8 de l'ordre du jour : Fermage 2019**

Madame le Maire expose que l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2019 indique que l'indice des fermages s'établit à 104,76 soit une hausse des fermages de 1,66% par rapport à l'année précédente (rappel indice 2018 : 103,05) étant précisé que l'année de base 100 est 2009.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer l'indice de fermage pour l'année 2019 sur la base de l'année de référence soit 2009 à savoir :**

- **Le prix du loyer pour les terres sera de :**

$$\frac{1,07\text{€} \times 104,76}{100} = 1,120932 = 1,12 \text{ € / are}$$

- **Le prix du loyer pour les prés sera de :**

$$\frac{0,89 \text{ €} \times 104,76}{100} = 0,932364 = 0,93 \text{ € /are}$$

**Adopté à l'unanimité.**

### **Point n°9 de l'ordre du jour : ONF - Modification du programme des travaux d'exploitation pour 2019.**

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au Maire rappelle que ce programme a été adopté à l'unanimité le 5 novembre 2018 par délibération n°2018068.

Il propose de signer un programme des travaux d'exploitation modificatif pour l'année 2019 pour la raison suivante : l'urgence de couper les frênes longeant la RD 468 sur une bande de 30 mètres atteints de chararose.

Monsieur Pflieger propose dans ce programme modificatif de rajouter cette coupe de bois au lieu et place d'autres parcelles prévues initialement. Monsieur Pflieger sollicite le Conseil afin d'approuver le programme des travaux d'exploitation modifié pour des raisons de sécurité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'état de prévision des coupes de 21 210 € HT moins les dépenses d'un montant de 10 606.- € HT soit un bilan net prévisionnel de 10 604.- € HT.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **Point n°10 de l'ordre du jour : Affaires de personnel**

#### **Point 10-1 de l'ordre du jour : affaires de personnel - Renouvellement de la convention de participation prévoyance 2020 – 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU la saisine du Comité Technique en date du 10 octobre 2019 ;

VU l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**DECIDE D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**DECIDE D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.**

**Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.**

**Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : le montant unitaire de participation par agent sera de 14 € mensuel.**

**CHOISIT de retenir l'assiette renforcée comprenant le traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire ;**

**PREND ACTE que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.**

**Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.**

**Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.**

**AUTORISE Madame le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **Point n°10-2 de l'ordre du jour : affaires de personnel - Départ à la retraite et cadeau de départ**

Madame Riehl, Adjointe au Maire, rappelle le prochain départ à la retraite de Madame Nicole Schwentzel, Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Elle propose aux conseillers de la remercier pour son investissement au sein de la commune par un cadeau d'une valeur à définir par le conseil.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **de remercier Madame Nicole Schwentzel, Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la mairie depuis le 10 décembre 2007, pour son départ à la retraite, par un cadeau d'une valeur de 500 €.**

**Adopté à l'unanimité**

### **Point n°11 de l'ordre du jour : Factures – Finances et Budget**

#### **Point n°11-1 de l'ordre du jour - Factures- Finances et devis : Acquisition de la parcelle cadastrée Section H n°506 - 87 A rue Verte**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le 27 mai 2019, il a décidé à l'unanimité de préempter la parcelle cadastrée Section H n°506 d'une surface de 5,99 ares en cas de réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) en mairie.

Madame le Maire informe que cette DIA a été reçue en mairie le 28 octobre 2019.

Elle souhaite que le Conseil confirme sa volonté de préempter cette parcelle, pour préserver l'installation d'un commerce et plus particulièrement une boulangerie puisque celle de la commune vient tout juste de fermer et rappelle qu'il ne reste plus que la pharmacie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de confirmer sa volonté de préempter la parcelle cadastrée Section H n°506 d'une surface de 5,99 ares pour un montant de 49 000 €, prix indiqué sur la DIA réceptionnée.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Point n°11-2 de l'ordre du jour - Factures - Finances et devis : Vente de la parcelle cadastrée Section H n°687 – 104 rue de l'Eglise**

Madame le Maire rappelle que la Communauté de communes du Canton d'Erstein est compétente en matière « périscolaire ». Celle-ci estime que cette propriété est trop petite pour le projet de périscolaire qui doit accueillir les enfants de l'élémentaire et de la maternelle.

Le 4 décembre 2015, le conseil a décidé à l'unanimité la cession de la parcelle Section H n°687 d'une surface de 4,87 ares.

Par délibération n° 2016025 du 15 mars 2016, le Conseil a retenu l'offre de l'entreprise J2G pour un montant de 153 000 €. Ce dernier n'a toutefois pas donné suite.

Madame le Maire propose de remettre en vente ce bien qui se dégrade et fait part au Conseil qu'un conseiller ainsi qu'un cabinet immobilier souhaiteraient l'acquérir.

L'assemblée propose de le mettre en ligne sur le site « le bon coin », pour garantir une ouverture de cette offre à une population plus large, avec une mise à prix de 150 000 € et son attribution au plus offrant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- de remettre en vente la parcelle cadastrée Section H n°687 d'une surface de 4,87 ares avec une mise à prix de 150 000 €
- de mettre une annonce sur le site « Le bon coin »
- de retenir l'offre économiquement la plus intéressante

**1 voix contre - 3 abstentions - 14 pour.**

**Point n°11-3 de l'ordre du jour - Factures - Finances et devis : Remplacement des trois portes de garage situées sur la parcelle cadastrée Section E – n°632**

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au Maire, rappelle que l'association des Aviculteurs stockait ses cages dans le sous - sol de la salle polyvalente, ce qui n'est plus souhaitable. Il leur a été proposé de les ranger dans les trois garages du chalet dénommé « Debus », en référence à son précédent propriétaire. Ces portes ont été fracturées et doivent être remplacées.

Il a sollicité des devis et en a réceptionné deux :

- FMS - 7 rue de l'Industrie - 67114 ESCHAU
- METALEST - 4 rue du Chêne - 67150 NORDHOUSE

Monsieur Pflieger propose de retenir le moins-disant, à savoir METALEST pour un montant de 3 981,00 € HT soit 4 777,20 € TTC.

En contrepartie, il est demandé à l'association des aviculteurs de nettoyer les alentours.

**Le conseil municipal prend acte.**

**Point n°11-4 de l'ordre du jour - Factures - Finances et devis : exposition de l'ancienne pompe incendie dans l'abri bus rue Verte**

Monsieur Pflieger, adjoint au Maire propose d'exposer l'ancienne pompe incendie des pompiers, dans l'abri bus rue Verte. Il présente des devis pour le maçonnerie et le vitrage du local.

Les élus adoptent l'idée d'exposer la pompe dans l'ancien abri bus afin de la mettre en valeur et de la protéger.

En revanche il reste à convenir des matériaux utilisés et à définir plus précisément les transformations et aménagements de l'abri.

Ces choix se feront lors de la prochaine commission travaux.

**Le conseil municipal prend acte.**

**Point n°12 de l'ordre du jour : Divers**

- Les bornes incendie seront remplacées par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord. Ce dernier prend en charge le montant de ces travaux qui s'élève à 90 000 €. Les travaux seront effectués courant novembre.
- L'impasse Rott est dégradée suite aux travaux de renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement des nouvelles constructions.  
Des travaux provisoires de remblaiement seront exécutés par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord courant du mois de novembre et les travaux définitifs le seront au printemps, quand toutes les maisons seront « clos et couvert ».
- Saint Nicolas : comme chaque année les jeunes de 13 ans achètent des friandises pour les distribuer aux élèves de l'école. L'enveloppe allouée sous forme de bon de commande est de 250 €.

- Panneaux « tenir votre chien en laisse » Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de préserver des espèces et la biodiversité. C'est un pictogramme sur un panneau bleu donc une recommandation et non une interdiction.
- Salle polyvalente : Madame le Maire déplore de nombreux retours des utilisateurs notamment en ce qui concerne le chauffage. Elle précise qu'elle va interpeler l'ingénieur Fluides pour geler la période de garantie.
- Parcelle cadastrée section F n°156 : lettre en AR sera envoyée au propriétaire pour qu'il évacue le mobilier et les matériaux stockés par ses locataires. Si ce n'est pas fait, un devis sera sollicité à la société SIESO d'Hindisheim pour débarrasser la parcelle et la facture sera adressée au propriétaire. Cette situation est récurrente, aussi, Madame le Maire informe qu'elle portera plainte si la situation devait se renouveler.
- Remerciements à M Voelker pour la mise en peinture des portes de l'église et de la chapelle. Il a fait cela de manière bénévole et a permis une économie de 5000 à 7 000 € à la Collectivité.
- PPRI : Madame le Maire réitère ses recommandations car les contrôles sont systématiques dans les zones concernées par le PPRI :
  - respecter la cote IGN + 30 cm
  - interdiction de remblayer
  - clôture et portail ne doivent pas être pleins et réalisés de façon à assurer la transparence hydraulique et à ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux en cas de crue
  - ne pas s'engager dans les achats de matériaux avant l'accord du service instructeur.
- Le Communauté de communes du Canton d'Erstein a transmis un petit film de présentation de la commune. La commission communication est sollicitée pour avis.
- Mise en place des sapins par les membres du conseil municipal le 16 novembre à 9h00.
- Les P'tits Nordhousiens installeront une boîte aux lettres pour les listes de Noël à partir du 1<sup>er</sup> décembre.
- Le traiteur « ROME » a été choisi pour le repas à l'occasion de la fête des aînés.
- Le concert de Noël aura lieu le 21 décembre à 20h00 et non 17h00.
- Une boulangerie devrait ouvrir prochainement à Nordhouse.  
Madame le Maire remercie la commune de Limersheim de ne pas avoir sollicité la boulangerie d'une autre commune pour son dépôt de pain et patientera jusqu'à l'ouverture de celle de Nordhouse.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 16 décembre à la mairie et commencera à 19h00 pour permettre l'intervention de l'ASMA qui présentera la convention et son projet. Un petit buffet sera prévu.

Fin du Conseil à 22h40.

<b>Marie-Noëlle ANGSTHELM</b>	<b>Céline CONTAL</b>	<b>Lucienne EICHELDINGER</b>	<b>Didier ELTGEN</b>	<b>Didier FENDER</b>
<b>Adam FFOULKES ROBERTS</b>	<b>Christelle HOSTI</b>	<b>Martial ISSENHUTH</b>	<b>Céline KLOTZ</b>	<b>Véronique LABOURDETTE</b>
<b>Sandrine LINGELSER</b>	<b>Philippe LOSSER</b>	<b>Francis PFLEGER</b>	<b>Lucienne RIEHL</b>	<b>Jean-Marie ROHMER  EXCUSE</b>
<b>Florence SCHNEE</b>	<b>Jean-Luc WEBER  EXCUSE</b>	<b>Sylvain WEIL  EXCUSE</b>	<b>Claudine HERRMANN</b>	